

AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION

L'école/l'établissement a lancé une campagne de financement participatif sur la plateforme Trousse à projets pour le projet :

.....
.....

Dans le cadre de la réalisation du projet et de sa valorisation, les élèves pourront être pris en photo/filmés et, sous réserve de cette autorisation, leur image/voix pourra être utilisée pour les modes d'exploitation suivant.

Diffusion à titre gracieux sur les différents supports de communication de la Trousse à projets : Internet (page de présentation du projet sur le site de la plateforme, site des partenaires fondateurs, réseaux sociaux de la Trousse à projets), télévision, projections collectives lors de salons/journées d'informations, supports imprimés.

Consentement de l'élève :

- On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.
- On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir les photos et les enregistrements.
- Je suis d'accord pour que l'on me prenne en photo et m'enregistre pour ce projet.

Autorisation parentale :

Je, soussigné(e), M.

Mme*

parent ou responsable légal du mineur

.....

autorise la prise de vue, la reproduction et la diffusion de l'image du mineur prise dans le contexte précédemment exposé.

* Rayez la mention inutile.

La Trousse à projets s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Elle s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-après, de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, à sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Fait à le

Signature du représentant légal :

Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »